

RÉALISATION D'UN ORAL ARGUMENTATIF

Objectif : seul ou en binôme (à distance compte tenu du confinement !), réalisez une prestation orale pour défendre les droits des femmes dans la société française des années 1950 aux années 1980. Pour cela, suivez les indications suivantes.

° ÉTAPE N°1 : RECHERCHER DES INFORMATIONS À L'ÉCRIT ET RÉDIGER UN TEXTE.

1) Prenez connaissance de la situation des femmes dans la société française des années 1950 aux années 1980, en relisant l'exercice introductif et en lisant attentivement les documents ci-joints.

2) A l'aide des documents lus précédemment et de la méthode ci-dessous, rédigez un texte argumentatif* destiné à être oralisé pour défendre les droits des femmes, en choisissant l'un des points de vue suivants :

- *point de vue n°1* : jeune femme dans les années 1960 (à l'image de celle visible dans le document 1 du dossier documentaire), vous décidez de protester contre les inégalités qui touchent les femmes encore aujourd'hui en France, en revenant sur votre passé. Vous racontez alors votre vécu et l'acquisition de droits légaux des années 1960 jusqu'aux années 1980.

- *point de vue n°2* : un journaliste vient vous interviewer en tant qu'avocat(e) sur les droits des femmes. Vous profitez de ce moment pour faire une plaidoirie** pour défendre les droits des femmes dans la société française des années 1950 aux années 1980.

* **Argumenter** signifie défendre un point de vue, un raisonnement, en s'appuyant sur des « preuves », des faits précis qui permettent de convaincre.

** Une **plaidoirie** est un exposé oral effectué devant les juges amenés à juger une affaire, et réalisée par un(e) avocat(e) qui explique les faits et défend son (sa) client(e) voire une cause à travers lui (elle) en argumentant, afin de convaincre le tribunal.

Compétences travaillées

- ° Se repérer dans le temps :
 - j'ordonne des faits les uns par rapport aux autres ;
 - je mets en relation des faits d'une époque.
- ° Analyser et comprendre des documents :
 - j'extrais, j'exploite et je classe des informations.
- ° Pratiquer différents langages :
 - j'écris pour construire ma pensée et mon savoir, pour communiquer et échanger ;
 - je m'exprime à l'oral pour penser, communiquer et échanger.
- ° Coopérer et mutualiser.

Méthodologie de la réalisation d'un oral argumentatif

LA FORME

S'exprimer simplement, mais capter l'attention de l'auditoire :

° **Voix** (voir la grille de l'orateur (trice)) :

- parler assez fort, sans pour autant crier ;
- articuler ;

- moduler la voix, ménager des silences pour mettre en valeur un élément important, et des ruptures de rythmes.

° **Gestuelle** (voir la grille de l'orateur (trice)) :

- adopter une gestuelle neutre au départ (= se tenir droit les bras le long du corps en ayant les jambes et les pieds parallèles ancrés dans le sol), puis adaptée à son propos ;

° **Regard** (voir la grille de l'orateur (trice)) :

- jouer sur le regard pour capter l'auditoire (ex : regarder droit dans les yeux)

NB : il faut donc bien connaître son texte.

A ne pas faire : gesticuler, piétiner, se tripoter les mains ou les cheveux, avoir les bras croisés ou derrière le dos, se tenir les jambes croisées ou trop écartées, multiplier les hésitations...

Méthodologie de la réalisation d'un oral argumentatif (suite)

LE FOND

° **Structure :**

Avoir un propos structuré. Par exemple, tenir un propos avec une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion à la façon d'un développement construit destiné à être oralisé OU un propos en cinq temps à la façon d'une plaidoirie :

1) L'introduction :

Introduisez le sujet en recourant à une phrase d'accroche, pour capter l'attention, et en indiquant votre objectif, ce que vous cherchez à prouver : la thèse ;

2) La narration :

Puis faites un discours explicatif : rappelez les faits en les racontant ;

3) La confirmation :

Enchaînez avec un discours argumentatif : vous indiquez vos arguments, en les ordonnant par ordre d'importance et en finissant par l'argument "choc", (le meilleur pour la fin) ;

4) La réfutation :

Expliquez pourquoi les preuves de l'autre partie ne sont pas pertinentes ou solides ;

5) La finale / péroration : concluez par un bref résumé de vos arguments, faites appel éventuellement aux sentiments de votre auditoire, et indiquez ce que vous réclamez.

° **Mise en mots :**

- avoir un propos structuré.

- varier les arguments (historiques, scientifiques, culturels, personnels...), et prendre les arguments de la partie adverse pour les retourner (= anticiper les arguments de la partie adverse pour lui « couper l'herbe sous le pied ») ;

- choisissant des formules retentissantes (« phrases chocs ») pour marquer les esprits ;

- interpeler l'auditoire, le prendre à témoin ;

- recourir aux anecdotes, y compris personnelles ;

- recourir aux figures de styles (hyperbole, anaphore...) ;

- utiliser des citations si besoin est ;

- faire un trait d'humour (jeux de mots...).

A ne pas faire : multiplier les tics de langage, tomber dans la vulgarité...

° **ÉTAPE N°2 : PRÉPARER SA PRESTATION ET S'ENREGISTRER À L'ORAL.**

3) Entraînez-vous, seul ou en binôme, à oraliser votre texte (vérifiez le temps, les enchaînements afin d'assurer une présentation dynamique...).

4) Enregistrez-vous, seul ou en binôme. Il s'agit d'un oral enregistré (un audio) ou filmé (une vidéo) selon les critères de réussite de la grille d'orateur (trice) que vous souhaitez travailler à ce stade de l'année.

5) Une fois votre travail fini, gardez-en une trace numérique. Puis, nommez votre fichier en indiquant vos nom(s), prénom(s) et classe de la manière suivante : DUPONT Claude, MARTIN Dominique, 3^eF

Enfin, déposez votre fichier dans le « casier de collecte » accessible sur l'espace collaboratif nommé « 3e-HGEMC » sur OZE (solution à privilégier). Si vous n'y arrivez pas, envoyez-le à l'adresse suivante :

sophie.junien-lavillauroy@enc.hauts-de-seine.fr (solution secondaire).

Astuces

° Dans votre texte :

- surlignez les mots-clés à accentuer ;

- mettez des / pour indiquer les pauses.

° Si vous passez en binôme, utilisez des surligneurs pour différencier la prise de parole de chacun, afin d'être coordonnés et de vérifier que le temps de parole est équitable.

Dossier documentaire sur la défense des droits des femmes en France des années 1950 aux années 1980



Coup de pouce pour comprendre les documents

- Doc 1 : Quel regard la femme âgée porte-t-elle à la plus jeune ? Pourquoi ?
- Doc 2 : Quelle loi permet en principe aux femmes d'avoir le même salaire à poste égal que les hommes ? A quoi voit-on que cette mesure n'est pas appliquée ?
- Doc 3 : Dans quelles catégories professionnelles le pourcentage de femmes a-t-il le plus augmenté ? Comment l'expliquer ?
- Doc 5 : Quelle est la composition majoritaire de l'Assemblée nationale à la date du document ? Comment le discours de Simone Veil est-il accueilli ? Que doit-elle faire pour convaincre son auditoire ?
- Doc 6 : Comparez le temps professionnel, puis le temps domestique, et enfin le temps libre pour l'un et l'autre sexe en 1986. Que constatez-vous ?



Coup de pouce pour organiser ses idées

Grâce à l'étude faite précédemment de l'affiche du groupe féministe « Femmes de Martigues » de 1977, vous avez vu que les femmes ont des revendications dans plusieurs domaines. Reprenez le code de couleur utilisé pour colorier dans tous les documents du dossier :

- en bleu, les informations en lien avec les revendications sociales des femmes ;
 - en jaune, les informations en lien avec les revendications économiques des femmes.
- Cela vous aidera à construire votre plaidoyer autour de ces deux types de revendications.

Doc 1 : Deux générations de femmes



Henri Cartier-Bresson, *A la terrasse de la brasserie "Chez Lipp"*, 1969, Musée Carnavalet, Paris.



Le reportage *Mémoire d'écran-Droits des femmes, une histoire de combats*, diffusé au journal télévisé de 13h de France 2 le 08-03-2018, est accessible sur OZE.



Doc 2 : Chronologie de droits acquis par les femmes en France

- 1944.** Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes ; le suffrage devient universel.
- 1946.** Suppression de la notion de « salaire féminin ».
- 1965.** Les femmes mariées peuvent exercer un emploi salarié et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari.
- 1967.** Loi sur l'autorisation de la contraception sous certaines conditions (loi Neuwirth).
- 1970.** Loi sur l'autorité partagée également entre la mère et le père (remplace la toute-puissance paternelle).
- 1972.** Loi sur l'égalité salariale homme/femme pour un poste égal.
L'école polytechnique devient mixte : 8 femmes sont reçues.
- 1974.** Loi légalisant totalement la contraception (loi Veil).
- 1975.** Loi sur l'autorisation de l'avortement ou Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) (loi Veil).
Avortement remboursé par la Sécurité sociale en 1982.
Loi sur l'autorisation du divorce par consentement mutuel (et non plus seulement pour faute).
Loi sur la mixité obligatoire dans l'enseignement public.
Loi sur la création du collège unique (tous les élèves ont le même enseignement jusqu'en 3^{ème}).
- 1983.** Loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes (loi Roudy).

Doc 3 : Taux de féminité de l'emploi par groupe professionnel

En %	1962	1982	1999
Agriculteur(trice)s	38	37	35
Artisans, commerçant(e)s, chefs d'entreprises	35	34	30
Cadres et professions supérieures	16	22	34
Professions intermédiaires	34	40	47
Employé(e)s	66	72	76
Ouvrier(ère)s	23	21	20
% femmes par rapport au total des actifs occupés	33,4	40,7	44,9

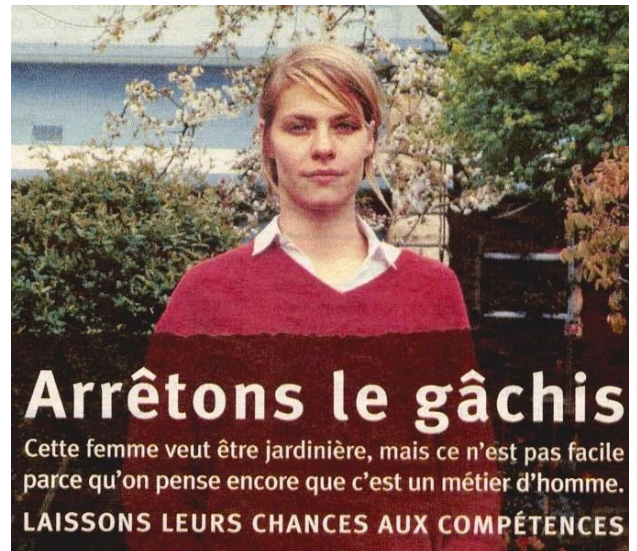
Source : INSEE, recensements.



Facultatif : Une vidéo sur les inégalités de salaire hommes-femmes est accessible sur OZE et à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=1adJUUhvp0>

Doc 4 : Un accès égal à tous les métiers ?



Affiche publicitaire de l'agence de recrutement ADIA, 2005.

Doc 5 : La légalisation de l'avortement



i Un extrait de ce discours se trouve dans le manuel Nathan (doc 4 p 193) et la vidéo est accessible sur OZE ou à l'adresse suivante :

https://www.lemonde.fr/societe/video/2017/06/30/simone-veil-extrait-de-son-discours-marquant-sur-l-avortement-a-l-assemblee-nationale_5153585_3224.html



Doc 6 : Temps sociaux (en minutes/jour) *

Activités	Femmes		Hommes	
	1986	1999	1986	1999
Temps physiologique (dormir, manger, se laver et se préparer)	737	734	719	719
Temps professionnel (travail)	146	143	256	227
Temps domestique (tâches ménagères, soins aux enfants ...)	280	260	131	142
Temps libre (loisirs)	165	197	210	235
Temps de sociabilité (téléphone, courrier, visites)	60	56	57	56
Trajets	52	50	68	60

Source : INSEE, Enquêtes « Emploi du temps », 1986, 1999.

* Les enquêtes ont été menées auprès de personnes âgées de 15 ans à 60 ans, hors étudiants et retraités.

Le tableau se lit ainsi : ex : en 1986, les femmes passent en moyenne 737 mn par jour à dormir, manger, se laver et se préparer.



Facultatif : Pour en savoir plus sur les inégalités femmes-hommes aujourd'hui, consultez cet article accessible sur OZE et à l'adresse suivante :

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/03/07/les-inegalites-hommes-femmes-en-12-chiffres-et-6-graphiques_5090765_4355770.html